



Conseil d'Administration

5 JUIN 2025

Compte rendu approuvé le 25 juin



Participants

Pour rappel, membres suppléants des membres à voix délibérative, inscrits dans le circuit d'information de la réunion mais non participant sauf remplacement de membre titulaire empêché ou à des fins d'introduction en début de mandat.



LYCÉE FRANÇAIS
D'OSLO

DEN FRANSKE SKOLEN

MEMBRES	RÔLE	PRÉSENT
Stéphanie Daudet Kaspersen (suppléante Jennifer Poly)	Membre à voix délibérative de nationalité française, Vice-présidente	X
Øystein Børsum (suppléante Karen-Sofie Stenzel)	Membre à voix délibérative de nationalité norvégienne, Vice-présidente	X
Jon Inge Engesmo (suppléant TBD)	Membre à voix délibérative de nationalité norvégienne	X
Margarida Caeiro (suppléante Rita Bildøy)	Membre à voix délibérative de nationalité tierce	X
Annabelle Lefébure-Henriksen (suppléant Victor de Turckheim)	Membre à voix délibérative de nationalité française, Présidente	X
Mahé Calvi (suppléant Claire Descamps)	Membre à voix délibérative de nationalité française	X
Agathe Rialland (suppléante Isabelle Thompsen)	Membre à voix délibérative de nationalité française	X
Therese Le (suppléante Merete Caudet)	Membre à voix délibérative de nationalité norvégienne	X
Franck Tabone	Membre à voix consultative, Représentant du personnel, CCPL	X
Coralie Andrau	Membre à voix consultative, Représentant du personnel, Skolenes Landsforbund	X
Gilles Daram	Membre à voix consultative, Représentant du personnel, Conseil d'établissement	X
Karine Richard Brun	Membre à voix consultative, Représentante de l'administration, Provisoire	X
Muriel Serra	Membre à voix consultative, Représentant de l'administration, Directeur du primaire	X
Knut Sørli	Membre à voix consultative, Représentant de l'administration, Directeur Exécutif	X
Sophie Delporte	Membre à voix consultative, Représentante de l'ambassade de France, Conseillère de coopération et d'action culturelle	X
Axelle Magnagnin	Membre à voix consultative, Représentante du syndicat Utdanning Forbundet	X
Mme Carteron	Membre à voix consultative, Représentante du syndicat Utdanning Forbundet	X

Ordre du jour

	ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION #9		Pièces jointes	Temps alloué
1.	Formalités			
1.1	Validation de l'ordre du jour du conseil d'administration nr 10	Pour validation		2 mins
1.2	Validation du compte-rendu du conseil d'administration nr 9 du 7 mai	Pour validation	✓	2 mins
2.	Pour décision			
2.1	Validation du rapport financier	Pour validation	✓	15 mins
2.2	Projet immobilier	Pour validation	✓	30 mins
3.	Pour information et discussion			
3.1	Changement de régime de retraite pour la Maternelle	Pour validation		7 mins
3.2	Rapport de la direction : transition nouvelle direction, nouveau règlement financier et retour des parents, tableau de conversion	Pour discussion		15 mins
3.3	Préparation de l'AG du 18 juin	Pour discussion		15 mins
3.4	La communication du dossier immobilier	Pour discussion		20 mins
3.5	Candidatures pour le CA de l'année 2024-2025	Pour discussion		5 mins

Compte-rendu

<p>FORMALITES 1.1 Validation de l'ordre du jour du CA nr 10 du 5 Juin 2025 1.2 Validation des compte-rendu du CA nr 9 du 7 mai.</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'ordre du jour est validée en scéance• Le CA du 7 mai est validée en scéance.
<p>POINTS DE DECISION 2.1 Validation du rapport financier</p>	<p>Le rapport financier a été transmis en amont de la réunion. En ce qui concerne la section maternelle, un déficit a été constaté, notamment en lien avec les frais de pension. Des questions précises ont été soulevées concernant le contenu du rapport. Il est à noter que le rapport diffère de celui de l'année précédente, en raison d'un changement de statut de l'organisation. Depuis 2023, la maternelle et l'école sont désormais deux entités différentes.</p> <p>En tant qu'association, il incombe au conseil d'administration de signer le rapport. Une fois signé, celui-ci est soumis à l'examen des commissaires aux comptes, qui vérifient l'ensemble des chiffres. Ces derniers rédigent ensuite leur lettre d'attestation. L'ensemble – rapport et lettre de l'auditeur – est ensuite transmis à Brønnøysund. Les chiffres sont ensuite présentés lors de l'Assemblée Générale (AG). Sur cette base, l'AG valide le travail accompli par le conseil.</p> <p>Le Conseil d'Administration a voté en faveur de l'approbation du rapport</p>
<p>POINTS DE DECISION 2.2 Projet Immobilier</p>	<p>Processus de décision :</p> <ul style="list-style-type: none">• Résumé des derniers développements• Opportunité pour toutes les parties de formuler des remarques• Vote• Discussion sur l'Assemblée Générale• Plan de communication

POINT DE DISCUSSION 2.2 Point immobilier

Résumé des derniers développements

Commune d'Oslo

LFO ne fait pas partie du plan scolaire d'Oslo malgré plusieurs demandes. Nordpolen et d'autres options municipales pertinentes sont définitivement écartées, comme prévu. Aucune réponse de la part du gouvernement municipal avant la date limite – une dernière demande a été adressée ce matin au chef de cabinet de la Première ministre de la ville.

Fornebu

Le Directeur financier (CFO) et le directeur général (CEO) de NPRO ont désormais approuvé notre modèle financier et recommandent notre contrat de location à leur conseil d'administration (réunion du 11/06/2025). Le travail sur le contrat progresse bien et devrait être finalisé prochainement, puis revu et validé par nos avocats.

Opportunité pour toutes les parties de formuler des remarques

Le conseil a pris connaissance du «**Skolebehovsplan**» Tous les membres ont eu l'occasion de le consulter. Ce document a suscité des discussions approfondies, notamment à la suite d'une lettre des enseignants élus, partageant leurs inquiétudes et réflexions sur le projet Fornebu.

- La fusion de deux établissements permettrait d'éviter les doublons dans les fonctions de soutien aux élèves (vie scolaire), de réduire les besoins en direction et en maintenance. Ces ajustements s'inscrivent dans une logique d'optimisation, avec des coûts similaires à ceux du maintien dans les locaux actuels, tout en bénéficiant de plus d'espace.
- Un axe de travail sur le recrutement d'élèves et comment augmenter l'attractivité du LFO doit être mis en place. À ce jour, aucune solution viable n'a été identifiée pour la maternelle, ce qui renforce l'intérêt du projet de Fornebu.

Compte-rendu

POINT DE DISCUSSION 2.2 Point immobilier

- Le contrat de location serait signé par le LFO. La sous-location ne serait possible qu'avec autorisation, mais le contrat inclura explicitement la maternelle. Les subventions municipales varient légèrement, mais les différences sont minimales. Le système de financement est en cours de réforme, mais les paiements mensuels resteraient comparables.

Vote

Projet de texte de décision :

« Le conseil approuve le déménagement à Fornebu. Le conseil autorise le président du conseil à signer un contrat de location. Si les hypothèses changent de manière significative par rapport aux informations présentées avant la signature du contrat, le dossier devra être à nouveau soumis au conseil. Il est entendu que le contrat devra être validé par nos avocats. »

Vote: Le CA vote pour un déménagement à Fornebu. Le vote est unanime.

Vote: Le CA a voté en faveur d'un dernier dialogue officielle avec Oslo Kommune. Le CA souligne la nécessité d'une communication claire, formelle et documentée à destination d'Oslo Kommune.

POINT DE DISCUSSION

2.2 Point immobilier

(4) Discussion sur l'Assemblée Générale

Le projet de déménagement à Fornebu, bien qu'avancé, comporte encore des aspects juridiques qui doivent être consolidés avant de pouvoir être présentés à la communauté. Certaines informations restent à ce jour confidentielles, ce qui rend leur communication prématurée.

Par ailleurs, nous souhaitons aligner le calendrier de l'AG avec celui des autres conseils, il nous semble plus cohérent que les parents de l'année scolaire 2025/2026 participent aux décisions et votes, plutôt que ceux qui quittent l'établissement pendant l'été. Enfin, un report de l'AG va permettre à la nouvelle direction (proviseur, directrice, CP) d'être présentée officiellement à l'ensemble des familles.

Légalité du report à septembre

Avis du commissaire aux comptes sur la réglementation comptable norvégienne : « Seul le conseil d'administration signe les comptes annuels d'une association. »

Nos statuts :

4.1 : L'Assemblée Générale est convoquée en séance ordinaire une fois par an.

4.1 (4) : L'AG approuve la gestion financière du Conseil d'Administration et lui donne quitus pour l'exercice écoulé.

5.4 (9) : Le CA présente le bilan financier à l'ALFO et aux autorités norvégiennes.

Le CA vote pour un report de l'AG. Ce moment marquera également le lancement d'une nouvelle phase du projet immobilier, que nous voulons partager de manière transparente et complète avec l'ensemble des membres. **L'Assemblée Générale est prévue le jeudi 25 septembre.**

(5) Plan de communication

Le Conseil d'Administration aurait souhaité communiquer plus tôt et plus ouvertement, mais la nature confidentielle de certains aspects l'en empêche. Il est donc essentiel de mettre en lumière les défis rencontrés, d'expliquer les raisons de cette décision, et d'impliquer la communauté dans les étapes à venir une fois l'annonce officielle.

Compte-rendu



LYCÉE FRANÇAIS
PARIS

<p>POINT D'INFORMATION 3.1 Changement de régime de retraite pour la maternelle</p>	<p>Depuis un an, l'école a adopté le régime de retraite SPK. La question se pose désormais pour la maternelle. Nous avons tenté d'appliquer le même régime (SPK) à la maternelle, en entamant des discussions avec le syndicat dès juin dernier. Des échanges ont également eu lieu avec le ministère, mais la demande a été refusée : ce régime n'est accessible qu'aux établissements scolaires, et non aux structures de type maternelle.</p> <p>En conséquence, un protocole d'accord a été signé avec le syndicat, qui accepte le passage à un régime de retraite à cotisations définies (innskuddspensjon), avec un taux de contribution de 7 %. Le protocole prévoit également que, si la situation financière s'améliore, une transition vers un régime hybride pourra être envisagée.</p> <p>Le nouveau régime repose sur une cotisation de 7 % versée dans un fonds individuel. Ce fonds croît chaque année, et à la retraite, l'employé perçoit une rente basée sur le capital accumulé. Ce système présente trois caractéristiques principales :</p> <ul style="list-style-type: none">•Risque d'investissement supporté par l'employé, mais jugé faible.•Neutralité de genre : le système est équitable entre hommes et femmes.•Transmissibilité : en cas de décès, les fonds sont transmis à la famille, contrairement au régime actuel où les droits sont perdus. <p>Un accord a été trouvé avec le fournisseur de retraite pour organiser des réunions individuelles avec les employés concernés, afin qu'ils puissent examiner leur situation personnelle. Une nouvelle négociation avec le syndicat est prévue dès que le budget sera à l'équilibre.</p>
<p>POINT D'INFORMATION 3.2 Rapport de la direction : transition nouvelle direction, nouveau règlement financier et retour des parents, tableau de conversion</p>	<p>Document de gouvernance : Un rapport provisoire a été déposé. L'équipe est particulièrement intéressée par le plan d'activités. Un outil informatique est en cours de développement pour faciliter la traduction et la reproduction de documents papier. La version définitive du rapport est attendue pour le mois de juin, avec l'espoir d'un retour rapide.</p> <p>Règlement financier: L'année en cours est considérée comme une période transitoire. L'objectif n'est pas de pénaliser les familles, mais de mettre en place un système qui offre à l'établissement une meilleure visibilité financière et une sécurité accrue. Cette démarche vise à préparer sereinement les structures et les prévisions budgétaires pour l'année scolaire suivante</p>

Compte-rendu

POINT D'INFORMATION

3.2 Rapport de la direction : transition nouvelle direction, nouveau règlement financier et retour des parents, tableau de conversion

Mme la Proviseure a présenté un état d'avancement sur la structuration de l'année scolaire à venir :

- En élémentaire, la situation reste stable.
- En maternelle : 98 élèves répartis sur 6 classes. Une classe sera fermée, sans impact sur le nombre total d'élèves. Deux enfants sont actuellement sur liste d'attente.

Projets pédagogiques

- **Projet « Année Arctique »** : Ce projet s'inscrit dans le cadre de la célébration de l'anniversaire du Traité de Svalbard. Il s'agit d'un projet franco-allemand, initié par l'ambassade d'Allemagne, en partenariat avec l'Institut polaire allemand. Une photographe allemande a réalisé une série de portraits de femmes scientifiques dans l'Arctique. Une exposition en plein air est prévue autour de la mairie d'Oslo, du 24 octobre au 16 novembre, avec le soutien de National Geographic. L'objectif est de créer une dynamique autour de l'exposition, en lien avec les enjeux climatiques et l'Accord de Paris. L'école allemande et l'école française y participeront activement.
- **Accueil d'élèves européens** : 38 élèves en provenance de la zone Europe du Nord (Scandinavie) seront accueillis. Un programme d'activités sportives (projet « Xenos ») est prévu sur 4 jours, avec hébergement en famille d'accueil. Ce projet est soutenu par l'ensemble des établissements partenaires.
- **Séjour à Telemark** : Le vote a été favorable pour l'organisation d'un séjour pour les futurs élèves de 6e. Une nouvelle CPE accompagnera le groupe.
- Un séjour de révision pour les élèves de Première est également prévu du 26 au 29 mai, dans un cadre naturel.
- **BFI (Baccalauréat Français International)** : a limite de dépôt des dossiers est fixée à octobre, mais les documents ne sont pas encore prêts. Le nouveau Proviseur a une grande expérience à ce sujet et continuera de regarder le dossier.
- **Tableau de conversion** : Deux délégations ont été définies pour mener les négociations, prévues entre septembre et novembre. Les représentants des parents sont impliqués dans ce travail de transition, aux côtés des membres du CA et du personnel.

Le processus d'intégration (« tuilage ») a débuté et se déroule de manière satisfaisante.

POINT D'INFORMATION & DISCUSSION

3.3 Préparation de l'AG du 18 juin
3.4 Communication du dossier immobilier
3.5 Candidatures pour le CA de l'année 2024-2025

Les point 3.3 et 3.4 ont été abordés dans le cadre des discussions sur le sujet immobilier. Il a été convenu d'envoyer un message à l'ensemble des personnes s'étant portées candidates au Conseil d'Administration, afin de les inviter à une réunion d'information prévue à la rentrée, en août ou septembre.